



Soutien à Jean-Louis Zylberberg : le patronat veut nuire à un médecin du travail



Notre camarade Jean-Louis ZYLBERBERG est depuis plusieurs années mis en cause dans ses décisions médicales. Nous devons soutenir les médecins qui œuvrent pour notre santé et notre sécurité au travail.

A la suite de l'appel d'une première décision de la chambre régionale disciplinaire de l'**Ordre des Médecins (ODM)** concernant Jean-Louis Zyberberg, l'audience en appel se tiendra le **20 janvier 2026** devant la chambre nationale de ce même Ordre.

Rappelons que comme de nombreux médecins du travail, le docteur ZYLBERBERG est l'objet d'une plainte d'un employeur pour avoir tenté d'éviter, par ses avis d'inaptitude, toute altération de la santé de travailleuses et travailleurs.

Alors que cet employeur n'a pas contesté dans les formes les avis d'inaptitudes, qu'il qualifie abusivement de « certificats de complaisance », il a préféré déposer plainte devant le conseil de l'ordre des médecins. Il faut savoir que les instances disciplinaires de l'ODM sont actuellement critiquées pour leur manque d'indépendance et d'impartialité, ce qui est contraire aux exigences de procès équitables dictées par la convention européenne des droits de l'homme.

La conciliation sous l'égide du conseil de l'ordre de Paris a été menée de façon tellement partielle que Jean-Louis Zylberberg a refusé de signer le PV, faute de voir y figurer ses arguments de défenses.

Conciliation non indépendante, puisque ce conseil de l'ordre s'est docilement joint à la plainte de l'employeur.

La première instance régionale de l'ODM n'a pas pris en compte les irrégularités de la plainte et notamment n'a pas rejeté une pièce du dossier relevant du secret médical et dont l'employeur à l'origine de la plainte n'a pas justifié la provenance.

Pire, lors de cette audience, à deux reprises les membres ont demandé à Jean-Louis ZYLBERBERG de trahir le secret médical, son refus est un des motifs explicites de sa condamnation par ce jury partial à un an d'interdiction d'exercice !

Il faut en finir avec cette chasse à l'encontre des médecins du travail qui défendent la santé des travailleuses et travailleurs !

Pour cela la CGT et sa fédération Santé Action sociale appellent à venir soutenir Le Docteur ZILBERBERG lors de cette audience !

Rassemblement devant le siège du conseil national de l'ordre des médecins.

Mardi 20 janvier 2026 – 8h30

4 rue Léon JOST, Paris 17^{ème}